

Rennes, le 08 novembre 2018

à Madame la députée, Monsieur le député d'Ille et Vilaine
à Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur d'Ille et Vilaine

14, rue Papu
35000 RENNES
s2-35@snepfsu.net

Objet : Loi de finance 2019 (avenir de l'EPS, de la filière STAPS et qualité de l'enseignement du second degré public)

Dossier suivi par :

LECHARDEUR Estelle
06.28.42.87.47.26

Madame, Monsieur la/le député,
Madame, Monsieur la/le sénateur.trice,

De très nombreuses recherches alertent sur la sédentarité, l'obésité, l'addiction aux écrans. Ces études montrent une baisse des pratiques physiques, notamment chez les jeunes en France. De plus, les inégalités d'accès aux pratiques sont fortes, particulièrement chez les filles et en fonction du niveau de qualification des parents. L'Ecole étant le point de passage de toute une génération, tout appelle à renforcer l'Education Physique et Sportive (discipline obligatoire) et le sport scolaire (pratique volontaire extra-scolaire).

Alors que la France est responsable de l'organisation des JO PARIS 2024 et que le Premier Ministre appelle à « *augmenter de trois millions le nombre de pratiquants des activités physiques et sportives d'ici 2024* » (Cf : courrier de saisine du CESE en février 2018), le ministère de l'Education Nationale a pris la décision d'augmenter de 10% le prix du contrat licence UNSS dans les établissements du secondaire, aboutissant, soit à une diminution de la qualité du service public du sport scolaire, soit à augmenter la participation des familles dont on sait pour certaines les difficultés.

Par ailleurs, l'EPS est depuis plusieurs années une discipline malmenée tant au niveau de ses contenus (les programmes), que de la certification (disparition de l'EPS au Brevet des Collège, diminution de sa valeur au lycée). Tout récemment, dans la réforme Lycée, elle est la seule discipline à ne plus avoir d'enseignement de spécialité (les enseignements de complément préexistants étant supprimés). De même, en Lycée Professionnel, avec la nouvelle réforme, elle voit ses horaires baisser.

De plus, suite aux baisses de recrutements et à l'arrivée de 26 000 élèves supplémentaires, les conditions d'apprentissages pour les élèves et de travail pour les enseignants se sont encore dégradées en cette rentrée 2018-19. Nous constatons une hausse des effectifs par classe aussi bien en collège qu'en lycée, avec par exemple plus de 79% des classes de lycée à plus de 30 élèves. Pourtant, nous savons qu'un effectif réduit des classes permet de mieux apprendre, ce que défend par ailleurs M. le Ministre de l'EN, en dédoublant certaines classes en élémentaire.

Voici quelques études qui en attestent :

<http://snepfsu.net/vieetab/docs/dhg2018/KA3%20 Tailles classes reussite scolaire.pdf>

Notre pays, avec cette constante augmentation des effectifs par classe, prend une pente inverse à celle de nombreux pays de l'Union Européenne, qui eux, baissent les effectifs.

<http://snepfsu.net/vieetab/docs/dhg2018/ka7 tableau des effectifs.pdf>

Concernant les moyens pour le remplacement, il ne reste, à cette rentrée, que 2% de titulaires remplaçants pour assurer la continuité du service public. Nous enregistrons un

fort recours à la précarité et parfois même une rupture du service public, laissant les élèves sans enseignants !

Le projet de budget 2019 prévoit d'accentuer les suppressions de postes avec 2 600 emplois d'enseignants en moins dans le 2nd degré, alors qu'il est attendu 32 000 élèves supplémentaires.

Cela ne peut qu'affaiblir le taux d'encadrement dans les établissements, renforcer les difficultés des élèves et celles des enseignants à bien accomplir leurs missions et augmenter leur charge de travail via l'imposition d'heures supplémentaires.

L'avenir des étudiants STAPS

Aujourd'hui, plus de 60 000 étudiants poursuivent des études en STAPS et bon nombre se présentent au concours du CAPEPS pour enseigner l'EPS. Les reçus à ce concours ont des résultats largement au dessus de la moyenne. Or, les places leur sont petit à petit fermées tandis que les besoins sur le terrain sont en constante augmentation. Cynisme du Ministre qui n'hésite pas à utiliser ces jeunes ayant échoué au concours, faute de places, en tant que contractuels.

Investir dans l'éducation c'est possible !

Notre pays a largement les moyens de faire le choix d'investir dans l'éducation. Outre l'évasion fiscale (100 milliards), il est possible de revenir sur les choix fiscaux, comme par exemple celui de faire bénéficier les entreprises à la fois du CICE à hauteur de 20 milliards d'euros d'un côté, et de l'autre, d'une baisse de cotisations sur les bas salaires à hauteur de 20 milliards d'euros. Selon la Cour des Comptes, le CICE n'a pas fait la preuve de son efficacité en termes d'emploi et la baisse des cotisations sur les bas salaires les transforme en « trappes à bas salaires ». Selon ce rapport, les emplois « subventionnés-payés » par le CICE coûtent au minimum près de 160 000 euros l'année, soit « quatre fois le « coût » d'un emploi de jeune professeur.

Au mois d'août 2017, notre organisation vous a déjà écrit (*Objet : adresse aux élu.es aux élections législatives de juin 2017*) mais nous n'avons reçu aucune réponse de votre part.

Représentant plus de 82% aux élections professionnelles, nous estimons être un interlocuteur des plus crédibles pour parler de l'EPS et de Sport Scolaire. Permettez-nous de voir dans cette absence de réponse un décalage avec les annonces de campagne sur la démocratie de proximité et le besoin d'être à l'écoute des citoyens.

Nous le constatons depuis plusieurs mois, il y a un réel décalage entre les annonces nationales, les déclarations médiatiques et la réalité du terrain vécue par les acteurs dans chaque domaine.

Vous allez émettre un vote sur le budget 2019. Voilà pourquoi notre organisation souhaiterait vous rencontrer, avant l'examen de ce budget, afin d'exprimer un point de vue, vous fournir des éléments du terrain et connaître votre position par rapport aux éléments exposés dans notre courrier.

*Estelle LECHARDEUR
Co-Secrétaire départementale*